

**Décision portant nomination du vice-président
en charge de la Formation et de la Vie universitaire**

Le président de l'Université de Bordeaux

Vu le code de l'éducation et notamment son article L 712-2 ;

Vu les statuts de l'Université de Bordeaux et notamment l'article 8 ;

Vu la délibération du conseil d'administration du 24 janvier 2022 relative à l'élection de Monsieur Dean LEWIS à la présidence de l'université de Bordeaux ;

DECIDE

Article 1 : Nomination

Monsieur Pascal LECROART est nommé vice-président en charge de la formation et la vie universitaire.

Par ailleurs, il a été élu vice-président de la commission formation et vie universitaire par délibération de la commission de la formation et de la vie universitaire en sa séance du 03 février 2022, sur proposition du président.

Son mandat ne peut excéder celui du président qui l'a nommé.

Article 2 :

La présente décision sera transmise au chancelier des universités d'Aquitaine. Elle sera publiée sur le site internet de l'université sur les pages dédiées aux actes réglementaires.

Fait à Bordeaux, le 04 février 2022
en deux exemplaires originaux,

Dean LEWIS

Président de l'université de Bordeaux

